



24 600€

Structure modulaire Le bois, un très beau compromis

La structure est composée de panneaux en bois à assembler. Pour les experts en bricolage, il est possible de la monter soi-même. Matériau écologique par excellence, le bois s'intègre en outre harmonieusement dans un jardin. Le bassin peut être hors sol, enterré ou semi-enterré.

↳ **Notre exemple** : un bassin rectangulaire **Piscine12** de 8,23 mètres sur 5,08, d'une profondeur de 1,47 mètre, avec structure et panneaux latéraux en pin rouge du nord et margelles en ipé. Le kit, vendu 15 165 euros, comprend la fourniture des modules de la structure, un bloc technique (2 filtres, 1 aspirateur de fond, 2 refoulements, 3 vannes réglables) et un liner uni standard. Si vous la faites installer, comptez environ 9 450 euros : 2 150 euros pour le terrassement, 2 000 euros pour la dalle en béton, 2 100 euros pour le montage de la structure, 3 200 euros pour le remblaiement des abords. Vous pouvez vous charger de l'une ou de plusieurs de ces opérations. En option : un escalier dans le bassin à environ 3 000 euros, pose comprise, ou une échelle en inox à 300 euros. Et pourquoi pas un système de nage à contre-courant à résistance variable ? Idéal pour les sportifs souhaitant nager énergiquement sans faire des allers-retours incessants. Son prix : 2 400 euros. Pour les abords, une terrasse en bois prolonge agréablement les margelles : 121 euros le mètre carré ou 196 euros pose comprise.



46 500€

Piscine en maçonnerie Du sur-mesure sans limite de prix

Un bassin en maçonnerie peut être réalisé en parpaing, mais aussi avec des techniques plus modernes, comme le béton coulé sur un coffrage armé ou le béton projeté sur un treillis en ferraille. Avantages ? Une robustesse ainsi qu'une grande liberté de formes et de dimensions, en fonction de la configuration du terrain. Du plan d'eau le plus simple, de forme rectangulaire, au bassin hollywoodien avec débordement et spa, en passant par le couloir de nage, tout est permis.

↳ **Notre exemple** : une luxueuse piscine de marque Aquilus de 9 mètres sur 4,50 et d'une profondeur de 1,20 à 2 mètres. Le gros œuvre a été réalisé en béton banché avec ferrailage. Le coût de 46 500 euros ne comprend que l'essentiel : le terrassement sur un terrain sans difficulté, la construction du bassin, le remblaiement, le revêtement du coffrage en mosaïque de carrelage, ainsi que l'équipement hydraulique et électrique. En option, il est possible de rajouter un spa pour un prix de 8 900 euros (voir photo ci-contre) et l'aménagement de 100 mètres carrés de plages en pierre cuite pour 16 500 euros.

naturel à l'eau. « Il faut prévoir un coût de 700 euros le mètre carré d'eau », précise-t-on chez Biotech, un spécialiste de ce type de produit. Un coût élevé, car une superficie minimale de 60 à 70 mètres est requise.

Ne lésinez pas sur la sécurité

N'oubliez pas non plus le poste eau : environ 150 euros chaque fois que vous changez le contenu d'un bassin de 40 mètres cubes. Vos impôts lo-

caux seront aussi affectés par une piscine enterrée. Normal, il s'agit d'une construction. N'oubliez d'ailleurs pas de faire une déclaration préalable de travaux auprès de votre mairie pour tout bassin non couvert. En revanche, le permis de construire est obligatoire pour un bassin couvert de plus de 20 mètres carrés.

Enfin, ne négligez pas la sécurité. Les piscines semi ou complètement enterrées doivent être dotées d'un équi-

pement de sécurité. Il en coûte de 5 000 à 10 000 euros pour une barrière, de 400 à 3 000 euros pour une alarme, environ 2 000 euros pour une couverture renforcée ou autour de 4 500 euros pour un volet roulant. Le tout aux normes NF édictées par l'Afnor. N'en faites pas l'économie. Vous risquez une très forte amende de 45 000 euros. Et un accident aux conséquences bien plus douloureuses... ■

Colette Sablyer